



Facture majorée pour paiement par chèque

Par **Segroeg**, le **22/11/2012** à **14:35**

Bonjour,

Je commande habituellement de la nourriture pour chevaux, jusqu'à présent j'effectuais le règlement par chèque, sans problème. Aujourd'hui je reçois un courrier m'informant que dorénavant la facture sera majorée de 3 euros pour le règlement par chèque, et d'autres modes de règlement me sont proposés. EVIALIS FRANCE (Royal Horse) acceptait jusqu'à présent ce type de paiement et continue de l'accepter mais avec une majoration de ma facture . je cite le texte de lettre reçue : "Le traitement des chèques par notre service comptable est une opération compliquée et coûteuse. La charge que cela représente rend indispensable la mise en place d'un forfait de 3 E par facture pour paiement par chèque appliqué (par ajout d'une ligne spécifique)."

Est ce légal ?